NATIONS UNIES
COMORES

021/2026CD/UNRCO Moroni, 29 septembre 2026

<u>Objet :</u> Validation de l'alignement entre le CPD de l'UNICEF et l'UNSDCF

Monsieur le Représentant,

À la suite de l'analyse approfondie du document de programme pays (CPD) de l'UNICEF en Union des Comores, soumis au BCR le 15 septembre 2026, et au regard du cadre de résultats du Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) validé par le Commissariat Général au Plan le 10 septembre 2026, je souhaite confirmer que le document satisfait à l'exigence d'alignement global. Le document s'inscrit également dans les axes prioritaires énoncés dans le Plan d'Accélération Comores Emergents et en ligne avec les engagements régionaux et internationaux de l'Union des Comores.

Le CPD souligne la contribution de UNICEF aux trois effets du Cadre de Coopération à savoir :

- Sous le pilier "*Planète et Prospérité*", l'effet 1: "*D'ici 2030, la population comorienne, en particulier les enfants, les jeunes, les femmes, les personnes en situation de handicap et les autres groupes en situation de vulnérabilité, bénéficie et contribue à une prospérité inclusive, résiliente et durable grâce à la transformation des systèmes productifs, à l'innovation, à l'économie verte, bleue et circulaire, au développement de compétences fondamentales et professionnelles, ainsi qu'à la gestion durable des ressources naturelles et à la résilience climatique*".
- Sous le pilier "Peuple", l'effet 2 : « *D'ici 2030, les populations comoriennes, notamment les femmes, les enfants, les jeunes et les groupes vulnérables, développent pleinement leurs capacités et accèdent équitablement à des services sociaux de qualité, inclusifs et résilients* ».
- Sous le pilier "Paix", l'effet 3 : « *D'ici 2030, les institutions nationales et locales sont transparentes, redevables, inclusives et résilientes, fondées sur les droits humains et l'État de droit, capables de fournir des services publics de qualité, de promouvoir la participation citoyenne, de renforcer la cohésion sociale et de soutenir un développement territorial durable, tout en anticipant, s'adaptant et répondant efficacement aux chocs et aux crises* ».

Tout en confirmant cet alignement global, le Bureau du Coordonnateur Résident souligne la nécessité de maintenir une attention particulière, au cours de la mise en œuvre, à la visibilité de la contribution du CPD à tous les effets du Cadre de Coopération, ainsi qu'à l'harmonisation des indicateurs, des valeurs de référence et des cibles entre les deux cadres de résultats, afin de faciliter les mécanismes de coordination, le suivi conjoint des résultats et la redevabilité du Cadre de Coopération 2027-2030.

Veuillez agréer, Monsieur le Représentant, l'expression de nos salutations distinguées.

Tsok James BOT

Coordonnateur Résident

Destinataires :

Monsieur **Mustapha Ben Messaoud**

Représentant de l'UNICEF - Comores